

## Message du Conseil communal au Conseil général N° 9 du 3 juin 2012

**OBJET : Donner la compétence au Conseil communal pour vendre le terrain à bâtir compris dans le périmètre du plan spécial "Le Bruye" à Courfaivre et fixer le prix de vente**

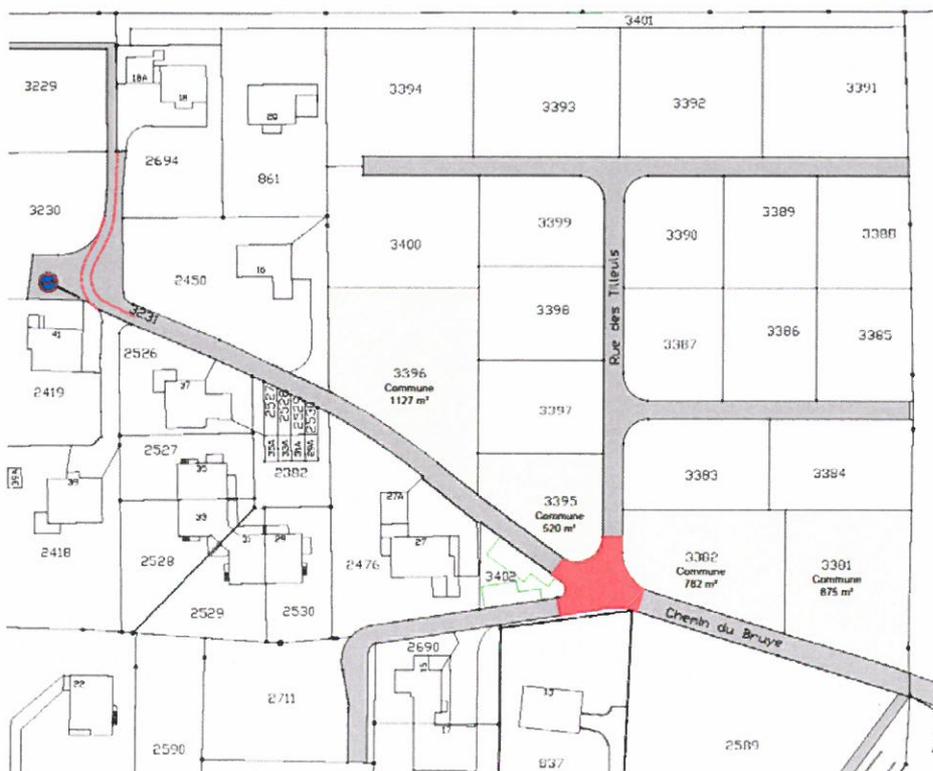
### 1. Préambule

Le plan spécial "Le Bruye" a été approuvé par le Service cantonal de l'aménagement du territoire en 1996. Les travaux d'équipement ont commencé au mois d'octobre 2012 pour se terminer en mai 2013. Ainsi, 22 nouvelles parcelles sont désormais à disposition pour la construction de maisons familiales.

Une parcelle d'environ 2'700m<sup>2</sup> n'appartenant pas à la Commune peut accueillir un petit immeuble locatif ou en PPE.

### 2. Considérations particulières

Quatre parcelles de ce lotissement appartiennent à la Commune Haute-Sorne (voir plan). Un citoyen a déjà déposé, avec l'accord des autorités, une demande de permis de construire une maison familiale sur une parcelle communale. Il attend impatiemment de pouvoir acheter cette parcelle.



### 3. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général la compétence pour vendre les parcelles communales de ce lotissement.

#### **4. Préavis des autorités**

Le Conseil communal, le dicastère de l'urbanisme ainsi que celui des finances, budget et développement économique unanimes préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 juin 2013

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

  
**Jean-Bernard VALLAT**

**Le Secrétaire**

  
**Michel GUERDAT**